



Aménagement
Centre Bourg

MARCHE D'ETUDES

Maîtrise d'œuvre

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

Marché de prestations intellectuelles
Marché selon la procédure adaptée

Articles 26II, 28, et 74 du code des marchés publics et sous la forme d'un marché à tranche conditionnelle tel que défini à l'article 72 du CMP.

1. CONTRACTANTS

Marché selon la procédure adaptée conclu entre :

AUTORITE ADJUDICATRICE

Commune de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, représentée par Monsieur Jean François GAUJOUR, Maire

et

Je soussigné,

Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à (Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à : (Tél.)	
N° d'identité	d'établissement
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des	

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à (Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à : (Tél.)	
N° d'identité	d'établissement
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des	
Cotraitant 2	
Nom et prénom :	
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
Domicilié à (Tél.)	
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
Au capital de :	
Ayant son siège à : (Tél.)	
N° d'identité	d'établissement
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des	

Cotraitant 3

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à
(Tél.)

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège
à :
(Tél.)

N° d'identité d'établissement

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des

Cotraitant 4

Nom et prénom :

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :

Domicilié à
(Tél.)

Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)

Au capital de :

Ayant son siège
à :
(Tél.)

N° d'identité d'établissement

N° d'inscription au répertoire des métiers **ou** au registre du commerce et des

après avoir :

- pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés ;
 - produit les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 45 du CMP ;
 -
- m'engage** sans réserve, à produire, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

- nous engageons** sans réserve, en tant que cotraitants **groupés conjoints**, représenté par :

mandataire du groupement, à produire, la déclaration ou les certificats mentionnés à l'article 46 du CMP, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne **me / nous** lie toutefois que si son acceptation **m' / nous** est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation et rappelée en page de garde du CCP.

2. OBJET DU MARCHE

Aménagement - Centre Bourg

3. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

3.1 Spécifications

La description du dossier à remettre et les clauses techniques à respecter dans cette étude sont indiquées dans le cahier des charges et ses annexes.

Les notifications se rapportant au marché seront valablement faites à l'adresse du siège social du titulaire.

3.2 Chef de Projet représentant le titulaire

La personne signataire de la proposition pour le compte du titulaire est responsable de la mission. Il désignera, dès réception de la commande, un collaborateur Chef du Projet chargé du suivi de la bonne exécution du contrat. Celui-ci devra être agréé par le Maître d'ouvrage.

Le bureau d'études est responsable de la cohérence et de la qualité technique du projet. Il a pour devoir de prévenir le responsable de la maîtrise d'ouvrage dès que cette cohérence ou cette qualité technique ne peut être satisfaite qu'elle qu'en soit la raison.

Le bureau d'études est responsable du contrôle intérieur qu'il est chargé de mettre en œuvre en stricte conformité avec les modalités prévues dans son offre.

3.3 Propriété intellectuelle

L'option retenue est l'option : B, pour la propriété intellectuelle (art. 25 du CCAG- PI)

3.4 Garanties

Le titulaire garantit la personne publique contre toutes les revendications des tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats.

3.5 Cessation d'activité

Dans le cas où le titulaire viendrait à cesser son activité, la personne publique se fera remettre les documents et études ainsi que les résultats des recherches, objet du présent marché, dont elle pourra user pour son intérêt exclusif.

4. DELAI ET PENALITES POUR RETARD

4.1 Délai général

Le délai d'exécution de chacun des éléments de mission **est laissé à l'initiative des candidats**, qui doivent le préciser dans l'acte d'engagement, en respectant le calendrier prévisionnel des études annoncé à l'art. 7 du CCP.

4.2 Délais Tranche Ferme :

Désignation des missions de base	Délais de réalisation	Point de départ
EP - Etudes préliminaires + levé topo		Ordre de service du maître d'ouvrage
AVP - Avant Projet		Après validation de l'EP

4.3 Délais de la Tranche Conditionnelle - Place Fagot (EP 3)

Élément de mission	Délai	Point de départ
PRO (production des documents d'études)		Affermissement de la tranche conditionnelle par ordre de service du maître d'ouvrage
ACT <ul style="list-style-type: none">• remise d'un DCE• rapport d'analyse des offres		Validation de la phase PRO
VISA		Remise des documents d'exécution par l'entreprise
DET (établissement des décomptes)		Date d'accusé de réception du document comptable
AOR (remise du DOE)		Réception des ouvrages

Les prestations doivent être exécutées dans les délais ci-dessus à compter de la date de l'ordre de service n° 1 du démarrage de l'étude pour l'élément de mission EP et de la date de validation de la phase précédente pour chacune des autres phases.

Les délais ci-dessus ne tiennent pas compte des périodes de validation inter-phases.

5. PRIX

5.1 Conditions générales de l'offre de prix

L'offre de prix est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de «Mo» de l'année «AnnéeO». Ce mois est dénommé "mois zéro des études" (mois études) et correspond à la date de signature du marché par le titulaire.

5.2 Rémunération du maître d'œuvre

Le marché est rémunéré par un prix global forfaitaire dont la décomposition par éléments de mission figure à l'annexe 1 de l'acte d'engagement.

Le montant définitif de cette rémunération est égal à :

• • Montant hors TVA :	
• • TVA au taux de 19.6 %, soit	
• • Montant TVA incluse :	
Arrêté en lettres à	

Le prix indiqué par le prestataire est réputé comprendre les frais de déplacements, d'assurances, les charges fiscales, parafiscales ou autres.

Le marché comporte une tranche ferme et une tranche conditionnelle :

Tranche	Désignation	Montant HT en euros
TF	Conception d'ensemble du projet	
TC	Maîtrise d'œuvre - études techniques Place Fagot	
	Total HT :	

La décomposition du forfait de rémunération en éléments de mission est la suivante :

5.2.1 TF - Maîtrise d'œuvre - Études techniques

Élément de mission	Montant HT en euros
EP - Etudes préliminaires
AVP - Avant Projet
Études techniques pré opérationnelles - Etablissement d'un levé topographique (MC 0)
Tranche ferme - Total HT :

5.2.2 TC - Maîtrise d'œuvre - Études techniques - Place Fagot

Nota : la part de l'enveloppe financière hors TVA affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage, est de 370 000.00 € HT valeur décembre 2012.

Élément de mission	Montant HT en euros
Projet - PRO
Assistance aux Contrats de Travaux - ACT
Visa des études d'exécution - VISA
Direction de l'Exécution des contrats de Travaux - DET
Assistance aux Opérations de Réception - AOR
Tranche Conditionnelle - Total HT :

6. REGLEMENT DES COMPTES

6.1 Avance forfaitaire

Les prestataires désignés ci-devant :

refusent de percevoir l'avance prévue à l'article 87 du CMP.

ne refusent pas de percevoir l'avance prévue à l'article 87 du CMP.

Le paiement et le remboursement de l'avance seront effectués sur le seul compte du mandataire qui s'engage à les répartir entre les membres du groupement. Le paiement aura un caractère libératoire pour le maître de l'ouvrage.

Les soussignés prestataires groupés donnent par les présentes, au mandataire qui l'accepte, procuration à l'effet de percevoir, répartir et rembourser pour leur compte les sommes qui leurs sont dues au titre de l'avance.

6.2 Acomptes

Le règlement des sommes dues au titulaire fait l'objet d'acomptes périodiques, dans les conditions suivantes :

Règle générale

Les prestations ne peuvent faire l'objet d'un règlement qu'après achèvement total de chaque élément et réception par le maître de l'ouvrage (ou réception tacite).

Toutefois ces prestations doivent être réglées avant l'achèvement, dans le cas où leur délai d'exécution est important afin que l'intervalle entre deux acomptes successifs n'excède pas trois mois. Dans ce cas, l'état périodique, établi par le maître d'œuvre comporte le compte rendu d'avancement de l'étude, indique le pourcentage approximatif du délai d'avancement de leur exécution; ce pourcentage, après accord du maître de l'ouvrage, sert de base au calcul du montant de l'acompte correspondant.

7. PAIEMENTS SUR COMPTES SEPARES

Les modalités du règlement des comptes du marché se feront sous la forme d'un mandat administratif. L'unité de paiement du présent marché est l'Euro.

La commune se libérera des sommes dues au titre du présent marché en en faisant porter, dans un délai de trente jours, le montant au crédit des bénéficiaires ci-après :

1 er Contractant (joindre relevé d'identité bancaire):
- au nom de :, domiciliation : Agence : Code Guichet N° de compte
2 ème Contractant (joindre relevé d'identité bancaire) :
- au nom de : domiciliation : Agence : Code Guichet N° de compte
3 ème Contractant (joindre relevé d'identité bancaire) :
- au nom de : domiciliation : Agence : Code Guichet N° de compte
4 ème Contractant (joindre relevé d'identité bancaire) :
- au nom de : domiciliation : Agence : Code Guichet N° de compte

5 ème Contractant (joindre relevé d'identité bancaire) :

- au nom de :
domiciliation :
Agence : Code Guichet
N° de compte

8. ASSURANCES

Le prestataire doit tenir à disposition de la personne publique une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution.

Lu, accepté et complété par le prestataire qui atteste sur l'honneur :

a) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

b) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

c) ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1 à L.8221-5, L.5221-8 à L.8251-1, L.8231-1 et L.8241-1 à L.8241-3 du **code du travail** ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

d) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

f) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-4 et, L.5214-1 et L. 5212-9 à L. 5212-11 et L. 5212-5, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait en un seul original		
à : _____ le : _____		
Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :		
<div style="background-color: #cccccc; width: 100%; height: 100%;"></div>		
Acceptation de l'offre		
Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA)		
à ,		
Le		
le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) certifie que le présent marché a été reçu par le représentant de l'Etat, au titre du contrôle de légalité, le :		
Date d'effet du marché		
Reçu notification du marché le : _____		
Le <u>prestataire / mandataire du groupement</u> :		
Reçu le	l'avis de réception postal de la notification du marché signé par le <u>prestataire / mandataire du groupement</u> destinataire.	
Pour le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA),		
à :	le :	(date d'apposition de la signature ci-après)

ANNEXE N°1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT DECOMPOSITION ET REPARTITION DE LA REMUNERATION

Missions de base

Elément de mission			① Répartition par cotraitants				
	Montant hors TVA		1	2	3	4	5
	Tranche ferme						
EP		%					
AVP		%					
MC 0		%					
Total		100 %					

Elément de mission			① Répartition par cotraitants				
	Montant hors TVA		1	2	3	4	5
	Tranche conditionnelle						
PRO		%					
ACT		%					
VISA		%					
DET		%					
AOR		%					
Total		100 %					